

## Communiqué de presse

Soleure, le 7 mars 2022

### **Une résolution revendique des soins de santé adaptés aux personnes en situation de handicap – maintenant !**

**Les personnes en situation de handicap sont clairement pénalisées dans le système de santé suisse. Il est urgent d'agir. [Une résolution](#) présente 10 revendications au Conseiller fédéral Alain Berset et demande leur mise en œuvre immédiate.**

Le Comité des droits des personnes handicapées s'exprimera dans les prochains jours sur la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en Suisse. La prise en charge médicale sera elle aussi examinée dans ce contexte. L'Association pour des soins adaptés aux besoins des personnes avec un handicap mental ou un polyhandicap (ABMH) a étudié la réalité de la prise en charge des personnes en situation de handicap dans le système de santé suisse. Elle se fonde dans sa résolution sur les articles 25 (Santé) et 26 (Adaptation et réadaptation) de la [CDPH](#).

Que ce soit dans les cabinets médicaux ou dans les hôpitaux, les personnes en situation de handicap ont souvent le sentiment de ne pas être impliquées ni traitées sur un pied d'égalité. Les professionnel-le-s n'ont pas les connaissances spécifiques et l'expérience nécessaires pour prendre en charge ces patientes et patients de manière adéquate. Les ressources financières et temporelles allouées aux prestations médicales pour les personnes en situation de handicap sont elles aussi insuffisantes. Ces dernières sont en outre confrontées à des barrières dans l'accès aux soins médicaux. Enfin, les prestations médicales ne tiennent souvent pas compte des besoins individuels des personnes en situation de handicap.

#### **Bilan :**

- **En Suisse, les soins de santé aux personnes en situation de handicap ne sont pas satisfaisants.**
- **Il est urgent d'agir : la situation doit être améliorée sans attendre.**

Avec dix revendications qu'elle publie [dans le cadre d'une résolution](#) l'ABMH s'adresse au Conseiller fédéral Alain Berset ainsi qu'aux responsables à tous les échelons du secteur de la santé en Suisse. Elle lance le débat sur les questions suivantes : qu'est-ce que des soins médicaux adaptés aux personnes en situation de handicap ? Qui est responsable de la situation actuelle, et quelles sont les mesures à mettre en œuvre ?

Des personnes en situation de handicap, leurs proches, des accompagnant-e-s travaillant dans des institutions et services sociaux, ainsi que des professionnel-le-s de la santé se sont exprimés sur ces questions dans le cadre d'ateliers préparatoires.

#### **Pour toute information complémentaire :**

Claire-Andrée Nobs, insieme Suisse, [cnobs@insieme.ch](mailto:cnobs@insieme.ch) Tél: +41 77 439 19 30.

Konrad Stokar, Président ABMH, [konrad.stokar@vbmb.ch](mailto:konrad.stokar@vbmb.ch) Tél: +41 76 494 47 11.

Pour des **demandes d'interviews**, nous vous mettons volontiers en relation également avec les expert·e·s suivant·e·s :

**Sébastien Kessler**, Conseil communal, associé bureau id-Geo, Lausanne.

Tél. +41 76 615 01 11, [sebastien.kessler@id-geo.ch](mailto:sebastien.kessler@id-geo.ch)

**Catherine Roulet et Odile Rossellat**, Co-présidentes d'insieme Vaud

[catherinerouletk@gmail.com](mailto:catherinerouletk@gmail.com) [odile-r@bluewin.ch](mailto:odile-r@bluewin.ch)

---

**Concernant l'Association pour des soins adaptés aux besoins des personnes avec un handicap mental ou un polyhandicap (ABMH) :**

Tout individu doit pouvoir bénéficier de soins de santé répondant à ses besoins. C'est la conviction des personnes qui se sont regroupées dans l'association ABMH. Elles s'engagent pour les objectifs suivants :

Tout individu a droit à des soins de santé répondant à ses besoins. Ceux-ci doivent être facilement accessibles et disponibles. Les personnes avec un handicap mental et leurs proches doivent être impliqués dans les questions relatives aux soins médicaux (principe de l'inclusion). La collaboration interdisciplinaire est un élément fondamental pour une prise en charge médicale adéquate ; elle doit être encore développée. L'ABMH encourage et organise des formations continue sur la thématique des soins de santé adaptés aux personnes avec un handicap mental ou un polyhandicap.

**Pour plus d'informations :** <https://vbmb.ch/fr/>